

ANNEXE 7

AVIS DE MARCHÉ

(website e-notification : F.2)

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1 NOM, ADRESSE*/ ET POINT(S) DE CONTACT**

Nom officiel :	Code d'identification national (<i>s'il est connu</i>)	
Adresse postale :		
Localité/Ville :	Code postal :	Pays :
Point(s) de contact :	Téléphone :	
A l'attention de :		
Courrier électronique (e-mail) :	Fax :	
Adresse(s) internet (le cas échéant) :		
Adresse générale du pouvoir adjudicateur : (<i>URL</i>)		
Adresse du profil d'acheteur : (<i>URL</i>) (<i>pas d'application en Belgique</i>)		
Accès électronique à l'information : (<i>URL</i>)		
Remise des offres et des demandes de participation par voie électronique : (<i>URL</i>)		
<i>Utiliser l'annexe A pour fournir des informations plus détaillées</i>		
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :		
<input type="checkbox"/> auprès du ou des point(s) de contact susmentionné(s) <input type="checkbox"/> Autre : (<i>compléter l'annexe A.I</i>)		
Adresse auprès de laquelle le cahier spécial des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :		
<input type="checkbox"/> auprès du ou des point(s) de contact susmentionné(s) <input type="checkbox"/> Autre : (<i>compléter l'annexe A.II</i>)		
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :		
<input type="checkbox"/> auprès du ou des point(s) de contact susmentionné(s) <input type="checkbox"/> Autre : (<i>compléter l'annexe A.II</i>)		

I.2 TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR*/**

<input type="checkbox"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales <input type="checkbox"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e) <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Agence/office régional(e) ou local(e)	<input type="checkbox"/> Organisme de droit public <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) :
--	---

I.3 ACTIVITÉ PRINCIPALE

<input type="checkbox"/> Services généraux des administrations publiques <input type="checkbox"/> Défense <input type="checkbox"/> Ordre et sécurité publics <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Affaires économiques et financières <input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> Logement et développement collectif <input type="checkbox"/> Protection sociale <input type="checkbox"/> Loisirs, culture et religion <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) :
--	---

I.4 ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (<i>si oui, des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A</i>)
--

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1 DESCRIPTION

II.1.1 Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur		
II.1.2 Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation <i>(ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats)</i>		
<input type="checkbox"/> Travaux*/**	<input type="checkbox"/> Fournitures*/**	<input type="checkbox"/> Services*/**
<input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception et exécution <input type="checkbox"/> Exécution, par quelques moyens que ce soit, d'un ouvrage répondant aux besoins précisés par le pouvoir adjudicateur	<input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Crédit-bail <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Location-vente <input type="checkbox"/> Plusieurs de ces formes	Catégorie de services : n° <input type="text"/> <input type="text"/> <i>Voir l'annexe C1 pour les catégories de services</i>
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures et de prestation des services		
Code NUTS*/** <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code NUTS*/** <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code NUTS*/** <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<i>(voir l'annexe 4 de l'arrêté royal)</i>		
II.1.3 Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique		
<input type="checkbox"/> L'avis concerne un marché public <input type="checkbox"/> L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre <input type="checkbox"/> L'avis concerne la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)		
II.1.4 Informations sur l'accord-cadre (le cas échéant)		
<input type="checkbox"/> Accord-cadre avec plusieurs opérateurs <input type="checkbox"/> Accord-cadre avec un seul opérateur Nombre <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ou <i>(le cas échéant)</i> nombre maximal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> de participants à l'accord-cadre envisagé		
Durée de l'accord-cadre		
durée en année(s) : <input type="text"/> <input type="text"/> ou en mois : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans :		
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement) :		
Valeur estimée hors TVA :		Monnaie : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
ou fourchette : entre et		Monnaie : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Fréquence et valeur des marchés à attribuer (si elles sont connues) :		
II.1.5 Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions *		
.....		
.....		
.....		
.....		

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge
 ** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1 Cautionnement et garanties exigés (*le cas échéant*)

III.1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou référence aux textes qui les réglementent

III.1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques adjudicataire du marché (*le cas échéant*)

III.1.4 Autres conditions particulières (*le cas échéant*)

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières oui non
(*si oui*) description de ces conditions :

III.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1 Situation propre des opérateurs économiques*, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.2 Capacité économique et financière*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés (*le cas échéant*) :

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

III.2.3 Capacité technique*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés (*le cas échéant*) :

III.2.4 Informations sur les marchés réservés (*le cas échéant*)*

- Le marché est réservé à des ateliers protégés
 Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés
 Le marché est réservé à des entreprises d'économie sociale d'insertion (*marché soumis uniquement à la publicité belge*)

III.3 CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES*

III.3.1 Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière oui non

(*si oui*) référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.3.2 Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation oui non

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1 TYPE DE PROCÉDURE*

IV.1.1 Type de procédure	
<input type="checkbox"/> Ouverte	
<input type="checkbox"/> Restreinte	
<input type="checkbox"/> Restreinte accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée (en cas de marché soumis à la publicité européenne)
<input type="checkbox"/> Négociée	Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains cas de procédures négociées) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (si oui, indiquer les nom et adresse des opérateurs déjà sélectionnés dans la section VI.3 Renseignements complémentaires)
<input type="checkbox"/> Négociée accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée (en cas de marché soumis à la publicité européenne)
<input type="checkbox"/> Dialogue compétitif	
<input type="checkbox"/> Négociée directe	(voir l'article 2, 3°, de l'arrêté royal)
IV.1.2 Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à remettre offre ou à participer (procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)	
Nombre d'opérateurs envisagé <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
ou	
nombre minimal envisagé <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> et, le cas échéant, nombre maximal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :	
IV.1.3 Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif)	
Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions ou des offres à négocier <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

IV.2 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1 Critères d'attribution (cocher la ou les case(s) concernée(s))			
<input type="checkbox"/> prix le plus bas			
ou			
<input type="checkbox"/> offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :			
<input type="checkbox"/> des critères énoncés ci-dessous (pour les marchés soumis à la publicité européenne, les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)			
<input type="checkbox"/> des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à remettre offre ou à négocier ou dans le document descriptif			
Critères	Pondération	Critères	Pondération
1.	6.
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	10.
IV.2.2 Enchère électronique			
Une enchère électronique sera effectuée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
(si oui, le cas échéant) renseignements complémentaires sur l'enchère électronique			

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

IV.3 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1 Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant)

IV.3.2 Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché oui non

(si oui)

Avis de préinformation Avis sur un profil d'acheteur (pas d'application en Belgique)

Numéro d'avis au JOUE : /S - du / / (jj/mm/aaaa)

Autres publications antérieures (le cas échéant)

Numéro d'avis au JOUE : /S - du / / (jj/mm/aaaa)

Numéro d'avis au JOUE : /S - du / / (jj/mm/aaaa)

IV.3.3 Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)*

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents

Date : / / (jj/mm/aaaa)

Heure :

Documents payants** oui non

(si oui, en chiffres uniquement) prix Monnaie

Modalités de paiement :

IV.3.4 Date limite de réception des offres ou des demandes de participation* / **

Date : / / (jj/mm/aaaa)

Heure :

IV.3.5 Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés (si elle est connue dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée ou d'un dialogue compétitif)

Date : / / (jj/mm/aaaa)

IV.3.6 Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

toutes les langues officielles de l'Union européenne

langues(s) officielles de l'Union européenne :

Autre :

IV.3.7 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre (procédure ouverte)

Jusqu'au : / / (jj/mm/aaaa)

ou

durée en mois : ou en jours (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8 Modalités d'ouverture des offres

Date : / / (jj/mm/aaaa)

Heure : :

(le cas échéant) Lieu :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres (le cas échéant) oui non

(si oui) informations supplémentaires sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1 Renouvellement (le cas échéant)

Il s'agit d'un marché renouvelable <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (si oui) calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
--

VI.2 Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (si oui) référence(s) du ou des projet(s) et/ou programme(s)
--

VI.3 Informations complémentaires (le cas échéant)

VI.4 Procédures de recours

VI.4.1 Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel :		
Adresse postale :		
Localité/ville :	Code postal :	Pays :
Courrier électronique (e-mail) :	Téléphone :	
Adresse internet : (URL)	Fax :	

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel :		
Adresse postale :		
Localité/ville :	Code postal :	Pays :
Courrier électronique (e-mail) :	Téléphone :	
Adresse internet : (URL)	Fax :	

VI. 4.2 Introduction de recours (veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, au besoin, la rubrique VI.4.3)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

VI. 4.3 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom officiel :		
Adresse postale :		
Localité/ville :	Code postal :	Pays :
Courrier électronique (e-mail) :	Téléphone :	
Adresse internet : (URL)	Fax :	

VI. 5 Date d'envoi du présent avis : / / (jj/mm/aaaa)

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge
** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

ANNEXE A
ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

I. ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUPRÈS DESQUELS DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS

Nom officiel :	Code d'identification national (<i>s'il est connu</i>)	
Adresse postale :		
Localité/ ville :	Code postal :	Pays :
Points de contact :	Téléphone :	
A l'attention de :		
Courrier électronique (e-mail) :	Fax :	
Adresse internet : (URL)		

II. ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUPRÈS DESQUELS LE CAHIER DES CHARGES ET LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (Y COMPRIS LES DOCUMENTS CONCERNANT UN DIALOGUE COMPÉTITIF OU UN SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE) PEUVENT ÊTRE OBTENUS

Nom officiel :	Code d'identification national (<i>s'il est connu</i>)	
Adresse postale :		
Localité/ ville :	Code postal :	Pays :
Points de contact :	Téléphone :	
A l'attention de :		
Courrier électronique (e-mail) :	Fax :	
Adresse internet : (URL)		

III. ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUXQUELS LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES

Nom officiel :	Code d'identification national (<i>s'il est connu</i>)	
Adresse postale :		
Localité/ ville :	Code postal :	Pays :
Points de contact :	Téléphone :	
A l'attention de :		
Courrier électronique (e-mail) :	Fax :	
Adresse internet : (URL)		

IV. ADRESSE(S) DE L'AUTRE POUVOIR ADJUDICATEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE POUVOIR ADJUDICATEUR AGIT

Nom officiel :	Code d'identification national (<i>s'il est connu</i>)	
Adresse postale :		
Localité/ ville :	Code postal :	Pays :

-----(*utiliser l'annexe A, section IV, autant de fois que nécessaire*)-----

ANNEXE B

INFORMATION SUR LES LOTS

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

LOT N° Intitulé :

1) DESCRIPTION SUCCINCTE

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) (voir <http://simap.europa.eu>)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	<input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> *	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>
Objet(s) supplémentaire (s)	<input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>
	<input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>
	<input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>
	<input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE

(si elle est connue, en chiffres uniquement) valeur estimée hors TVA : Monnaie :

ou

fourchette : entre et Monnaie :

4) DURÉE DU MARCHÉ OU DATES DE DÉBUT/D'ACHÈVEMENT (le cas échéant)

Durée en mois : ou en jours : (à compter de la date de la conclusion du marché)

ou

début / / (jj/mm/aaaa)

fin / / (jj/mm/aaaa)

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS

-----*(utiliser la présente annexe autant de fois qu'il y a de lots)*-----

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal

ANNEXE C1

CATÉGORIES DE SERVICES VISÉES À LA SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

CATÉGORIE N° (1)	DÉSIGNATION
1	Services d'entretien et de réparation
2	Services de transports terrestres ⁽²⁾ , y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier, à l'exclusion des transports de courrier
3	Services de transports aériens: transports de voyageurs et de marchandises, à l'exclusion des transports de courrier
4	Transports de courrier par transport terrestre ⁽³⁾ et par air
5	Services de télécommunications
6	Services financiers: a) Services d'assurances b) Services bancaires et d'investissement ⁽⁴⁾
7	Services informatiques et services connexes
8	Services de recherche et de développement ⁽⁵⁾
9	Services comptables, d'audit et de tenue de livres
10	Services d'études de marché et de sondages
11	Services de conseil en gestion ⁽⁶⁾ et services connexes
12	Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques
13	Services de publicité
14	Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés
15	Services de publication et d'impression sur la base d'une redevance ou sur une base contractuelle
16	Services de voirie et d'enlèvement des ordures: services d'assainissement et services analogues
CATÉGORIE N°(7)	DÉSIGNATION
17	Services d'hôtellerie et de restauration
18	Services de transports ferroviaires
19	Services de transport par eau
20	Services annexes et auxiliaires des transports
21	Services juridiques
22	Services de placement et de fourniture de personnel ⁽⁸⁾
23	Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés
24	Services d'éducation et de formation professionnelle
25	Services sociaux et sanitaires
26	Services récréatifs, culturels et sportifs ⁽⁹⁾
27	Autres services

1. Catégories de services au sens de l'article 20 et de l'annexe II, A, de la directive 2004/18/CE et de l'annexe II, A, de la loi du 15 juin 2006.
2. À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.
3. À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.
4. À l'exclusion des services financiers relatifs à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers, ainsi que des services fournis par des banques centrales. Sont également exclus les services consistant en l'acquisition ou la location, quelles qu'en soient les modalités financières, de terrains, de bâtiments existants ou d'autres biens immeubles ou qui concernent des droits sur ces biens. Toutefois, les contrats de services financiers conclus parallèlement, préalablement ou consécutivement au contrat d'acquisition ou de location, sous quelque forme que ce soit, sont soumis à la directive et à la loi.
5. À l'exclusion des services de recherche et de développement autres que ceux dont les fruits appartiennent exclusivement au pouvoir adjudicateur pour son usage dans l'exercice de sa propre activité pour autant que la prestation du service soit entièrement rémunérée par le pouvoir adjudicateur.
6. À l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation.
7. Catégories de services au sens de l'article 21 et de l'annexe II, B, de la directive 2004/18/CE et de l'annexe II, B, de la loi du 15 juin 2006.
8. À l'exclusion des contrats d'emploi.
9. À l'exclusion des contrats d'acquisition, de développement, de production ou de coproduction de programmes par des organismes de radiodiffusion et des contrats concernant les temps de diffusion.

* données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge

** données minimales obligatoires pour les marchés soumis uniquement à la publicité au niveau belge si l'adresse internet donne accès aux autres informations conformément à l'article 40, § 2, alinéa 2, de l'arrêté royal